

DREAL
Languedoc Roussillon

Réunion régionale des opérateurs/animateurs Natura 2000

25 septembre 2012



Réunion régionale des opérateurs et animateurs Natura 2000, 25 septembre 2012

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Programme

Matin – accueil à partir de 9h

Introduction : 9h 15 : Chantiers structurants du ministère

1 – Point « Information »

- Réseau Natura 2000 : désignation en ZSC, nouveau FSD, utilisation du logo Natura 2000
- Données SIG des docobs, Système d'information national sur N2000
- SUDOCO

2 – Point « Financement » :

- Rappel des règles de fin de programme FEADER
- Contractualisation : bilan de la contractualisation
- MAET : bilan des réunions techniques, renouvellement des contrats...
- Mise en place de barèmes pour les contrats ni-ni

3 – Evaluation de l'état de conservation :

- Définition des priorités d'actions
- Enquête sur les suivis scientifiques réalisés dans les sites Natura 2000
- Contribution à l'évaluation 2013
- Présentation du projet sur l'état de conservation des lagunes (CEN LR)

Pause déjeuner : 12h30 – 14h 00

Programme

Après-midi : 14h 00 – 17h 00

4 – Evaluation des incidences :

- Point d'informations sur les deuxièmes listes
- Présentation de la démarche d'évaluation des incidences de la démoustication (EID+DREAL)

5 – Animation du réseau :

- Présentation de la charte ERDF « Avifaune-lignes électriques » (ERDF+DREAL)
- Retour sur la réunion techniques des opérateurs/animateurs Natura 2000 (opérateur)
- Présentation du « Réseau régional des gestionnaires d'espaces protégés » (CENLR)

6 - Questions diverses

Point information



Point « information »

1. Constitution du réseau Natura 2000 : avancement des documents d'objectifs

	Nombre de documents d'objectifs				
	validé et en animation	validé	en cours	à engager	total
11	17	3	4	0	24
30	17	0	10	0	27
34	22	0	17	1	40
48	13	0	3	0	16
66	19	2	2	0	23
Sites Mer	2		4	4	10
Total région	90	5	40	5	140

130 sites terrestres pilotés par les départements LR

10 sites marins (dont deux mixtes)

151 sites au total touchent la région LR

2. Retour sur les projets de désignation en ZSC de 2011

- Les sites comportant des erreurs ont été renvoyés au ministère mais pas de retour ou d'informations nouvelles sur ces sites
- Concernant les sites pour lesquels des modifications sont envisagées pas de proposition en ZSC dans l'immédiat

3. Retour sur les projets de modification de périmètre

Complexité de la procédure :

- Le dossier de consultation doit être précis au niveau des habitats ou espèces à rajouter (bons codes)
- Les cartes du nouveau et ancien périmètre doivent être préparées dans le bon format
- Le FSD doit être modifié (cf. point sur les FSD)
- Les militaires doivent être consultés en cas d'importantes extensions

3. Retour sur les projets de modification de périmètre

Note du Ministère aux DREAL du 4 janvier 2012 :

- La Commission européenne a estimé le réseau français Natura 2000 terrestre globalement suffisant
- **Priorité désormais donnée à stabilisation du réseau** afin de permettre la mise en place et le fonctionnement des outils de gestion le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles
- Dans ce contexte, pour les sites ayant un DOCOB validé ou approuvé, il est très fortement recommandé de n'opérer d'éventuelles modifications de périmètre qu'à l'issue d'un premier bilan de la mise en œuvre du DOCOB
- Schémas des procédures :
 - [Procédures d'ajustement de Périmètre et/ou de mise à jour des données espèces/habitats du FSD d'un site Natura 2000 \(hors modification de périmètre\)](#)
 - [Procédure de proposition de modification de Périmètre d'un site Natura 2000](#)

3. Retour sur les projets de modification de périmètre

Composition d'un dossier de Modification de Périmètre à transmettre au MEDDE :

Dossier Papier à l'attention du MEDDE :

- ✓ Lettre d'envoi du dossier signé par le(s) Préfet(s) concerné(s)
- ✓ Formulaire Standard de Données Modifié (Surface, Habitats, Espèces...)
- ✓ Cartographies (Surface en RGF Lambert 93 ; Calculée en Méthode Cartésienne)
- ✓ Fiche(s) de Synthèse signée(s) par le(s) Préfet(s) de(s) département(s) concerné(s)
- ✓ Formulaire de consultation des autorités militaires signé par le Commandant de la Région Terre ou le Commandant de la Zone Maritime (sites Marins) ; **Dans tous les cas,** même si pas concerné par site militaire
- ✓ 1 ex. du Dossier de Consultation des communes/EPCI (+ lettre du Préfet aux communes)
- ✓ Les Avis motivés recueillis (conformément au Code de l'environnement) et les réponses adressées le cas échéant par le Préfet

3. Retour sur les projets de modification de périmètre

Composition d'un dossier de Modification de Périmètre à transmettre au MEDDE :

Transmissions électroniques à l'attention du MEDDE :

- ✓ Fiche(s) de Synthèse signée(s) (*pdf*)
- ✓ Cartographies du site (*pdf*)
- ✓ Formulaire Standard de Données (*pdf*)

Transmissions électroniques à l'attention du MNHN :

- ✓ Digitalisation du contour du site proposé (« .tab » MapInfo)
- ✓ Formulaire Standard de Données (*pdf*)
- ✓ Les éléments justifiant les corrections majeures (*ajout/retrait/variation significative de l'estimation de la superficie des habitats ou de la taille des populations...*) apportées aux données habitats et espèces du FSD (*ex : inventaires, DOCOB, etc...*)

4. FSD

Développement d'un nouveau FSD par la CE afin d'assurer une meilleure traçabilité des données notamment par rapport aux espèces ou habitats retirés ou rajoutés

-> le nouveau FSD ainsi que la notice explicative ont été mis sur le site internet

Règles générales concernant la mise à jour des FSD

- La mise à jour des FSD s'effectue dans le cadre de l'élaboration du docob
- Sur la base du guide FSD, l'opérateur effectue la mise à jour pour l'ensemble des habitats et espèces anciens et nouveaux :
 - *Informations sur les surfaces, le statut de conservation, les menaces, ...*
- Les modifications sont apportées sur le FSD actuel (version papier ou informatique) et transmises à la DREAL
- La Dreal effectue la mise à jour dans la base de données nationales et transmet le FSD actualisé
- Transmission une fois par an de la base nationale à la CE
- Problème des ZPS où la mise à jour du FSD et l'envoi à la CE nécessitent la prise d'un arrêté modificatif de désignation

Nouveau FSD – Modifications 2012 par CE

- Suppression de la relation du site Natura 2000 avec d'autres sites Natura 2000 (*Rubrique 1-5*)
- Modification du nom du responsable : Ministère uniquement (MEDDE/DEB/La Défense) (*Rubrique 1-6*)
- Rajout d'un lien vers l'arrêté officiel (de désignation pour une ZPS par ex)
- Suppression de l'Altitude (valeur min, max et moy) (*Rubrique 2-4*)
- **Rajout d'une liste des communes** concernées par le site Natura 2000 (validation DREAL et vérification MNHN) (*Rubrique 2-7*)
- **Rajout de la superficie couverte par les habitats en hectares** (*Rubrique 3-2*)
- Indiquer « PF » si l'habitat est prioritaire
- Concernant les grottes : indiquer leur nombre si la surface n'est pas disponible
- Information écologique pour les Habitats : remplacement du statut de conservation par degrés de conservation (sinon pas de changement pour l'évaluation du site : Représentativité, Surface Relative, Conservation, Evaluation Globale)
- Pour les Oiseaux : 1 seul type par ligne : P : Résidence, R : Reproduction, C : Concentration, W : Hivernage

Nouveau FSD – Modifications 2012 par CE

- Rajout pour les Habitats et les Oiseaux d'un nouveau critère : la Qualité des données (G = bonne, M = Moyenne et P = Médiocre) ; critère obligatoire à remplir dans le FSD
- Pour les Oiseaux : fusion des rubriques 3.2a à 3.2g en une seule : Regroupant les espèces visées à l'article 4 de la DO et celles de l'annexe II de la DH (*Rubrique 3-2*)
- Précision si une espèce ou un habitat est non présente sur le site « NP » (avec justification)
- Suppression du champ texte : Vulnérabilité (le texte reste intégré dans les autres paragraphes) (*Rubrique 4-3*)
- Les Impacts / activités deviennent Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site : incidence positive ou négative, avec une classement à l'intérieure : Grande, Moyenne ou petite. L'incidence neutre est supprimée (pour l'instant classées dans les non-évaluées) (*Rubrique 6*)
- Régime de propriété : type à préciser selon les classes (voir notice explicative) + intégrer le % (*Rubrique 4-3*)
- Suppression de la rubrique 5-3 : relation avec des sites corine biotope (*Rubrique 5-3*)
- Rajout d'une rubrique : mesures de conservation / DOCOB

5. Donnés SIG des docoobs :

- Pour rappel : réalisation d'un inventaire des données SIG des docoobs par une stagiaire en 2010
- Objectifs : vérifier
 - le contenu des tables
 - leur conformité au cahier des charges
- Conclusions de cet inventaire :
 - beaucoup de données manquantes
 - qualité des données hétérogène :
 - données non conformes à la demande
 - champs aux noms non compréhensibles
 - tables attributaires vides
 - format des données
 - transformation d'un format à un autre occasionne des problèmes de projection
 - absence de métadonnées
- **Élaboration d'un nouveau cahier des charges informatique mise en ligne sur le site internet (Mars 2012)**

Suite du chantier :

- mise en conformité des données non conformes réalisée en interne DREAL (en cours) en lien avec le CBN pour les données « habitats »
- relance des opérateurs N2000 pour récupérer les données manquantes (courrier cet automne)
- vérification DREAL de la conformité des données SIG pour les docobs validés 2011/2012 et reçues en DREAL
- rappel aux opérateurs pour les docobs en cours de vérifier la conformité des données SIG avec le cahier des charges Dreal

6. Système d'information national sur Natura 2000

- Objectif du ministère :
 - améliorer les échanges de données entre les différents acteurs du réseau Natura 2000
 - Créer un outil permettant d'intégrer l'ensemble des données dans une base commune
- Différentes étapes :
 - Recenser l'ensemble des acteurs détenant des données sur Natura 2000
 - Rédiger un dictionnaires de données
 - Initialisation du SI et intégration des données FSD des sites
 - Travail avec différentes DREAL/DDT sur les différentes fonctionnalités du SI
 - Fonctions de recherche, restitutions, fonctionnalités pour chaque rubrique...
 - Suite :
- Suite :
 - Intégration des données SUDOCO et des tableaux de bord et base de données DREAL
 - Intégration des données OSIRIS
 - **Mise en application prévue : printemps 2013**

Les animateurs Natura 2000 auront un droit d'écriture pour les données de leur sites (idem SUDOCO) et un droit de lecture sur tous les sites

7. SUDOCO

- Rappel : Obligation pour les animateurs N2000 d'utiliser l'outil informatique développé par l'ATEN
- Intégration de l'outil SUDOCO dans le futur système d'information national
- Première formation réalisée par le CEN, avec l'appui de Carole Toutain, le 13 et 14 septembre
- Prochaine session prévue le **19 et 20 novembre**, les personnes intéressées peuvent contacter la DREAL pour une pré-inscription

8. Petit rappel

1. Remplissage de SUDOCO pour ceux qui ont suivi la formation ou qui ont été formé par d'autres opérateurs

2. Élaboration de la fiche de synthèse par site !!!!

Le modèle de fiche est disponible à la DREAL et DDT

3. Vérification des données SIG

4. Quelques règles de bon fonctionnement :

1. Caler les dates de copil avec les services de l'Etat (anticipation)
2. Envoyer les documents suffisamment en avance
3. Envoyer le bilan d'activité d'animation avant l'organisation du copil

Point financier

1. Fin de programme FEADER : rappel des règles

Fin du programme FEADER : note du 22 juillet du ministère

- non éligibilité des actions au delà du 31/12/2014

Conséquences pour les contrats Natura 2000 (227 et 323 B) :

- pour les contrats signés en 2012 : vérifier si des actions ont été prévues au-delà du 31/12/2014 (cad en année 2015) ; si nécessaire, un avenant devra être signé pour régulariser le dossier ; (les DDT(M) prendront contact avec les MO des contrats pour les en informer)
- pour les contrats signés fin 2012 ou 2013 : les actions éligibles s'arrêteront fin 2014
-> **Attention aux contrats d'ouverture prévoyant des entretiens annuels**

Fin d'exécution : 31/12/2014

Demande de solde : 2 mars 2015

Conséquences pour l'élaboration et l'animation (mesure 323 A) :

- intégration de ces modalités dans les formulaires de demande de subvention pour l'élaboration des docob démarrant en 2013
 - la durée du docob ne pourra pas dépasser deux années
- les actions d'animations ne sont pas concernées car les conventions financières sont généralement faites sur une année
 - les animations en 2014 s'arrêteront le 31/12/2014

Fin d'exécution : 31/12/2014

Demande de solde : 2 mars 2015

2. Synthèse de la contractualisation 2011

- Bilan de la contractualisation 2011:

Contrats Natura 2000 2011				contrats Natura 2000 2012			
	227	323 B	Contrat marin		227	323B	Contrat marins
Département							
34	0	8	1			0	1
11	0	2				3	
48	10	7			5	5	
66	5	5				2	
30	3	1				2	
Total	18	23	1		5	12	1
Total contrats 2011 : 42							
Total contrats 2012 : 18							
Montants contrats 227 2011 : 186 000 €							
Montants contrats 323B 2011 : 559 370,46 €							

- Budget 2012 pour les contrats N2000 :

montants notifiés mesure 227 : 42 328 €

- montants engagés mesure 227 : 30 958,30 €
- montants disponibles mesure 227 : 11 369,70 €

- montants notifiés mesure 323B : 122 990 €

- montants engagés mesure 323B : 103 666,96 €
- montants disponibles mesure 323B : 19 323,04 €

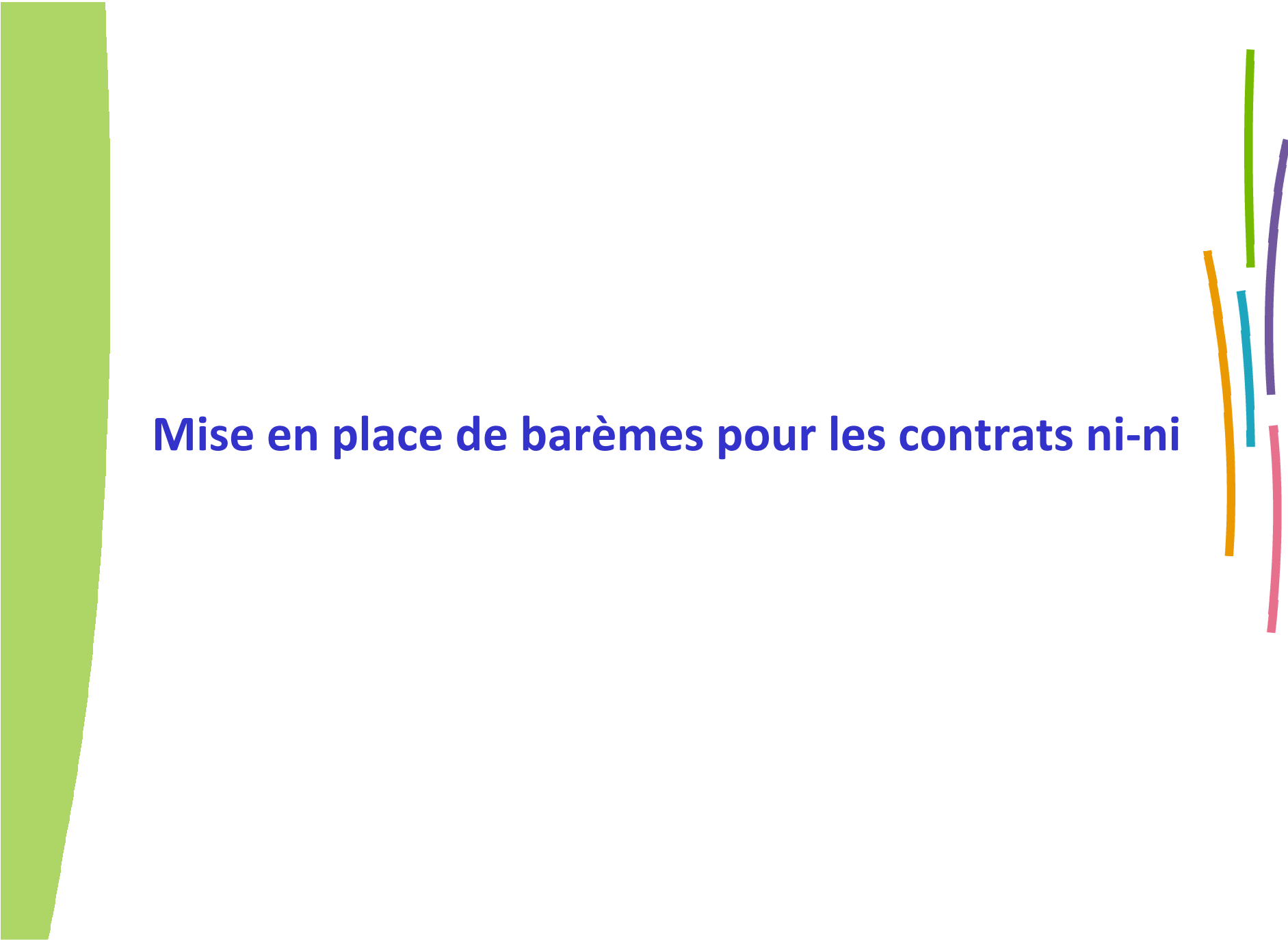


MAET

Bilan année 2012

- 2012 : année de bilan
- Questionnaires auprès des opérateurs, des agriculteurs et des différents acteurs
- PAC 2014-2020
- Renouvellement des contrats





Mise en place de barèmes pour les contrats ni-ni

Contexte

- Environ 85 contrats « NiNi » signés dans la région Languedoc Roussillon
- Une demande récurrente de la part des opérateurs
- Public ciblé :
 - Propriétaires fonciers et agriculteurs (sur parcelle non agricole)
 - Collectivités
 - Organismes publics (ONF,...), associations de chasse...

POUR DES TRAVAUX EN REGIE !

Élaboration des barèmes

Recherche de données

Étude des arrêtés préfectoraux publiés (ou en cours) par les autres DREAL

- Aquitaine
- Bretagne
- Poitou Charentes
- Picardie
- Bourgogne

Étude des DOCOB en animation ou en cours d'élaboration en LR

Étude des contrats de gestion « NiNi » et devis établis en LR

Prise de renseignements et travail en lien avec les :

- DDT des 5 départements (réunion du 20/09)
- Quelques opérateurs importants (ONF, FRCLR, PNC,...)

Élaboration de barèmes

Quels actions ?

Les actions retenues pour l'établissement de barèmes doivent être :

- Largement représentées en Languedoc Roussillon
- Réalisables en régie
- Opérations suffisamment homogènes pour des barèmes
- Modalités de contrôle simples et sûres

Quels barèmes ?

- Synthèse des données collectées
- Organisation des barèmes :
 - Prise en compte de difficultés physiques particulières (topographie, taux d'embroussaillage, milieux...)
 - Prise en compte du type de travail réalisé (manuel/mécanique, ...)



Evaluation de l'état de conservation



1. Priorités d'action

- La CE fixe comme objectif d'améliorer l'état de conservation de manière significative des habitats et des espèces d'ici 2020 par rapport aux évaluations actuelles
- Dans un contexte budgétaire contraint, il est nécessaire d'orienter au mieux les moyens humains et financiers pour atteindre cet objectif
- Demande aux DREAL de fixer d'ici la fin d'année des **priorités régionales d'action Natura 2000** pour l'amélioration de l'état de conservation et le suivi des habitats et espèces d'IC
- Le travail de priorisation doit aboutir à :
 - Une liste d'habitats et d'espèces d'IC sur lesquels les actions sont à orienter en priorité au niveau régional (sur la base d'une liste proposée par le ministère)
 - Pour chaque item, définition d'objectifs en terme de maintien ou restauration de l'état de conservation et en terme de suivi
 - Pour chaque item, définition de leviers d'action mobilisables dans le cadre de N2000 et des autres politiques biodiversité (SCAP, TVB, PNA, ...)

2. Enquête sur les suivis scientifiques

→ une demande :

- demande de certains opérateurs d'avoir une **vision globale de tous les suivis** en cours sur leur site (bilan, valorisation, manques éventuels)
 - ↳ **coordination** des suivis N2000 ou autres sur le site
- nécessité pour la DREAL de **prioriser les suivis** à mettre en place ou à poursuivre en tenant compte de la hiérarchisation des **enjeux à l'échelle régionale**

→ un constat :

- **premier bilan partiel** réalisé pour l'évaluation MNHN 2013
- connaissance **en cours d'acquisition à travers IDCNP** – l'Inventaire des Dispositifs de Collecte des Données Nature et Paysage du SINP (<http://inventaire.naturefrance.fr>) mais :
 - pour les suivis Natura 2000 : seulement **9 opérateurs adhérents à ce jour** et informations non encore renseignées
 - pour les autres suivis (PNA, Life, DCE, ...) : **pas de mention des sites** Natura 2000 concernés
 - pas d'informations sur l'**utilisation du suivi par l'opérateur**

→ une proposition : **enquête synthétique auprès des opérateurs** (hors protocole détaillé)

❖ **2 volets**

- liste et caractéristiques de **tous les suivis-inventaires sur le site**
- parmi ces suivis-inventaires, liste de ceux qui concernent les **habitats et espèces IC et leurs habitats d'espèces** : enjeu Docob, utilisation par l'opérateur, ...

Feuille "Suivis-Inventaires"

= liste et caractéristiques de tous les suivis-inventaires sur le site

Colonne à renseigner	Choix
Site Natura 2000	
- n° du site	
- Intitulé du site	
Intitulé du suivi-inventaire	
Catégorie d'espèces ou habitats visée	
Cadre du suivi -inventaire	DOCOB / Life / PNA / DCE / ...
Echelle de réalisation du suivi-inventaire	parcelle / secteur / site / région(s) / ...
Principal objectif du suivi-inventaire	
Maître d'ouvrage	
Maître d'œuvre ou prestataire	
Partenaires	
Financeurs	
Protocole normalisé	oui / non
Année ou période de programmation	
Périodicité	ponctuelle / hebdomadaire / mensuelle / annuelle / ...
Diffusion	
- Format de diffusion	rapport / SINP / ...
-Diffusion auprès de l'animateur	oui / non
Commentaires	

Feuille "Espèces+Habitats IC"

= parmi ces suivis-inventaires, ceux qui concernent les Habitats et Espèces IC et leurs Habitats d'espèces

Colonne à renseigner	Choix
Habitat IC/Espèce IC/Habitat d'espèces	
- Catégorie	HIC / EIC / HE
- Code	Code Natura 2000 pour les EIC/HIC ou code DOCOB si habitat d'espèce
- Libellé	Libellé Natura 2000
Note enjeu site DOCOB	
- Méthode	CSRPN / Méthode site
- Note	Chiffre (croissant avec l'enjeu) / ND
Note enjeu régional CSRPN	Sera renseigné par la DREAL (1 à 8)
Intitulé du suivi-inventaire	Idem feuille "Suivis-Inventaires"
Suivi-inventaire <u>utilisable</u> à l'échelle du site	oui / non / à voir
Suivi-inventaire <u>utilisé</u> à l'échelle du site	oui / non
Commentaires	

❖ **2 cas de figure :**

- **pour les adhérents à IDCNP** : premier bilan des suivis sur le site avant la saisie dans IDCNP
- **pour les non adhérents à IDCNP** : premier bilan et ... premier pas vers l'adhésion ?

➔ **délais proposés** (en lien avec les priorités d'action du Ministère)

- ↪ **1er octobre** : envoi du questionnaire aux opérateurs
- ↪ **12 novembre** : délai de réponse à la DREAL
- ↪ **fin novembre** : synthèse DREAL

3. Contribution à l'évaluation 2013

Demande adressée par le Ministère à toutes les DREAL :

- ➔ liste des **mesures mises en œuvre en LR depuis la dernière évaluation** pour améliorer l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire

Travail réalisé à partir des **sources suivantes** :

- ↳ **Ministère/DEB** : extractions **OSIRIS** sur les contrats Natura 2000 et les MAEt en LR pour 2008-2011

- ↳ **DDTM** : **lien entre mesures** mises en œuvre **et espèces/habitats** concernés pour l'ensemble des contrats et pour quelques Programmes Agri-Environnementaux (délais contraints)

- ↳ **DREAL** :

- * mesures des programmes **PNA et LifeLag**
- * **dire d'experts DREAL**, notamment pour l'efficacité des mesures lorsque celle-ci a pu être renseignée

Exemple : Minioptère de Schreibers

Mesures de conservation	MESURE	Protection juridique d'habitats et d'espèces	Autres mesures liées à la gestion des espèces	Gestion d'éléments de paysage	Ajustement de la gestion forestière	Autres mesures liées aux activités sylvicoles	Ajustement des modes de culture
	Ordre d'importance	1	2	3	4	5	6
Type(s)	Réglementaire	X	X		X		
	Administrative		X	X	X	X	
	Contractuelle		X	X	X	X	X
	Récurrent			X	X	X	X
	Mesure unique	X	X				
Situation		A la fois dans et hors du réseau	Dans le réseau de sites	A la fois dans et hors du réseau	A la fois dans et hors du réseau	A la fois dans et hors du réseau	Dans le réseau de sites
Évaluation générale de la mesure	- Maintien - Amélioration - Long terme - Pas d'effet - Inconnu - Non évalué	Maintien	Long-terme	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Région(s) biogéographique(s) concernée(s)	ALPINE	X					
	ATLANTIQUE						
	CONTINENTALE	X	X	X	X	X	X
	MEDITERRANEENNE	X	X	X	X	X	X

Etat d'avancement de l'évaluation 2013

- **Actuellement** : fiches en **relecture**
- **Janvier 2013** : groupes de **validation** MNHN-Têtes de réseau (FCBN, SFEPM, ...) des évaluations proposées
- **Juin 2013** : remise du **rapport France** par région biogéographique

4. Présentation du projet sur l'état de conservation des lagunes

Voir présentation Pôle Relais Lagunes

Pause déjeuner



Evaluation des incidences



Bilan année 2012

- Premiers retours mise en œuvre de la liste nationale et listes locales 1er décret
 - intégration dispositif par services instructeurs, MO, BE
 - amélioration qualité des dossiers
 - difficultés de certains services à analyser incidences
 - questions techniques : effets cumulés
 - - rôle des opérateurs
- Préparation listes locales 2ème décret
 - travail de concertations départementales et régionale
 - sélection des items en cours de finalisation
 - CDNPS prévues en octobre/novembre
 - - prise en compte réforme études d'impact
- Perspectives 2013
- Formation opérateurs ?



2. Présentation de la démarche d'évaluation des incidences de la démoustication



Animation du réseau



1. Présentation de la charte ERDF « avifaune et lignes électriques »





2. Retour sur la réunion technique entre opérateurs/animateurs Natura 2000



3. Présentation du « Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés »



Questions diverses



Utilisation du logo N2000

Principaux problèmes identifiés :

- risque que le logo N2000 perd sa légitimité en étant associé à des activités sans lien avec les objectifs du site ou du docob
- risque d'utilisation du logo sans réelle contrainte derrière

Orientations proposées :

- proposer un texte réglementaire permettant de contrôler l'usage du logo plutôt au niveau institutionnelle lié à la valorisation d'un territoire
- déposer les logos N2000 en marque simple soit au niveau européen ou national permettant de contrôler et d'interdire l'usage du logo sur des produits et services sauf dérogation accordée
- créer un logo « partenaire N2000 » et le déposer en marque simple, liés à des règles d'usage.

